



Déclaration préalable à la CAPD du 30 mars 2018

Fonction publique et services publics

Le pouvoir d'achat des fonctionnaires continue de baisser : nouveau gel du point d'indice, CSG mal compensée, report des engagements PPCR, augmentation des cotisations pour pension, rétablissement d'un jour de carence pour maladie.

Avec les fédérations de la Fonction Publique, le SNUipp-FSU dénonce ces politiques qui aggraveront un contexte dans lequel on ne compte plus les services publics fonctionnant dans des conditions difficiles, sans les moyens nécessaires – qu'ils soient humains ou budgétaires – et dans lesquels les conditions de travail sont détériorées comme jamais. Sous prétexte de modernisation, le gouvernement, dans son entreprise de remise en cause du modèle social, annonce une réforme en profondeur particulièrement inquiétante du code de la Fonction publique et du statut de fonctionnaire. Cela conduirait à une privatisation ou une externalisation de services publics et une précarisation d'un plus grand nombre d'agent-es. En menaçant d'affaiblir les instances de dialogue social, en envisageant le salaire au mérite, en déclarant sa volonté de recourir encore plus aux contractuels ou en projetant un vaste plan de reconversion, le gouvernement jette de l'huile sur le feu.

Il s'agit en effet d'une attaque en règle contre la Fonction publique. Pour nous, la Fonction publique et les services publics sont garants de l'intérêt général au service de la cohésion sociale et les moyens existent pour mettre en œuvre des orientations de progrès social pour tous. Il faudrait au contraire un plan ambitieux de créations d'emplois qualifiés pérennes et de qualité dans les nombreux services, une plus grande reconnaissance du travail et des missions exercées par les agent-es et une amélioration significative des salaires.

Droits des femmes

Le SNUipp et la FSU continuent de demander un plan d'actions concrètes pour enfin réduire les inégalités, inacceptables, trop souvent méconnues ou niées chez les personnels enseignants du 1^{er} degré. Pour exemple, l'écart salarial moyen équivaut annuellement à un mois de salaire entre une PE et un PE.

Formation initiale

Alors que depuis 2013, le nombre de places au concours était en augmentation, le gouvernement a fait le choix de la rupture : 1161 postes en moins cette année. Dans certaines académies, le nombre de postes au concours est divisé par deux.

Hors classe

Dans le cadre de PPCR, le ministère s'est engagé à ce que la carrière se déroule sur deux grades. Certains collègues proches de la retraite risquent de ne pas en bénéficier. Qu'en est-il dans notre département : tous ces collègues passeront-ils à la hors-classe ?

Mutations nationales

Les résultats des mutations nationales s'avèrent à nouveau globalement décevants avec une nouvelle baisse du taux de satisfaction. De plus, une erreur du ministère sur un élément de barème a invalidé les premiers résultats déjà parus. Le SNUipp-FSU a demandé et obtenu une nouvelle procédure informatique avec les corrections nécessaires qui a annulé les mutations erronées de près d'une centaine d'enseignants. Le SNUipp-FSU s'adressera au ministère pour exiger une CAP dans laquelle les élus du personnel pourront jouer pleinement leur rôle indispensable de vérification pour faire respecter transparence et équité. Nous demandons que les personnels victimes de cette erreur puissent bénéficier d'un examen particulier de leur situation lors des phases d'ineat-exeat sans porter préjudice aux autres participants. Plus largement, le SNUipp-FSU poursuit ses interventions pour optimiser le dispositif et rendre le droit à mutation effectif pour toutes les enseignantes et les enseignants. Le SNUipp-FSU demandera un groupe de travail pour étudier les situations particulières (rapprochement de conjoints...)

Mouvement intra-départemental

Nous déplorons un certain contournement des règles qui régissent les opérations du mouvement : maintien d'une liste conséquente des postes à profil, avis de l'IEN pour les directions d'écoles à plus de dix classes, exigence particulière pour les nouveaux CP et CE1 à 12.

CAPPEI et mouvement

Le SNUipp-FSU est intervenu au ministère pour dénoncer la logique de déspecialisation à l'oeuvre dans la réforme du Cappei et qui se décline dans les modalités d'affectations des personnels spécialisés. Le ministère a confirmé que les options du CAPA-SH doivent trouver leurs équivalences dans les nouvelles valences du CAPPEI et donner lieu à des nominations à titre définitifs sur les postes correspondants aux options.

Le SNUipp-FSU porte la nécessité de faire correspondre les supports postes aux parcours de formation des enseignant.es spécialisés.